

	<u>Championnat Vétérans Bourgogne</u> <u>Franche-Comté : Règlement</u>	Adoption : 01/10/2026 Entrée en vigueur : 01/10/2026 Validité : permanente Nombre de pages : 4
5 grammes de plumes, des tonnes d'émotion		

Article 1 : Juge Arbitre / Autorisation

La compétition est placée sous l'autorité de la Juge-Arbitre Sophie Cuenot. (Morez Badminton)
Elle est organisée par la ligue de Bourgogne Franche Comté et l'Arbois Badminton Club avec l'aide du Comité 39 et des clubs de Mont/Vaudrey et Poligny, les 21 et 22 novembre 2026
Le GEO principal est Laurent Dimanche.
Elle aura lieu au gymnase : Gymnase Municipal 67 rue de Strasbourg, 39330, Mouchard
Le numéro d'autorisation est : 2500461

Article 2 : Joueurs concernés

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs à partir de la catégorie d'âge 'V1' licenciés dans un club de la ligue Bourgogne Franche Comté affilié à la Fédération Française de Badminton pourvu qu'ils soient en possession d'une licence à la date du 09/11/2026.

Article 3 : Frais d'inscription

Le montant d'inscription s'élève à 15€ pour un tableau, 20€ pour 2 tableaux et 25€ 3 tableaux. Les inscriptions seront à payer directement sur Badnet.

Article 4 : Les matchs

La compétition se jouera selon les règles et recommandations éditées par la FFBad et le présent règlement. Toute contestation sera examinée par les juges-arbitres dont les décisions sont sans appel. Le mode d'arbitrage du tournoi sera en auto-arbitrage et par officiels et seront disputés au meilleur des 3 sets de 15 points.

Article 5 : Inscriptions / Qualifications

Ouverture des inscriptions le 10/10/2026 à 12h00 La date limite d'inscriptions est le 07/11/2026 à 23h59.
Celles-ci ne se feront que sur BADNET.

Les joueurs inscrits se retrouvant orphelins à la suite du forfait de leur partenaire ne seront pas prioritaires sur les paires complètes en liste d'attente.

Le classement et le CPPH pris en compte seront ceux du **05/11/2026**.

Le tirage au sort aura lieu le **10/11/2026**.

La liste d'attente sera établie en fonction de chaque discipline de façon à représenter chaque catégorie d'âge. L'organisateur pourra prioriser les joueurs les mieux classés de chaque catégorie en cas de trop grand nombre d'inscrit.

Les joueurs peuvent s'inscrire avec des joueurs d'une catégorie vétérans différente (Ex : V1 avec V3), cependant la paire sera toujours basculée dans la série la plus jeune si un choix doit être fait.

A titre indicatif le nombre de place par discipline est le suivant (ce nombre pourra être modifié par l'organisateur selon le remplissage de chaque discipline) :

Simple : 64 Joueurs

Double : 48 paires

Mixte : 32 paires

Pour garantir une compétition homogène et la plus agréable possible aux participants, les séries seront réalisées en tenant compte de la catégorie d'âge et de la côte des paires. L'organisateur pourra regrouper plusieurs catégories (exemple Double Dames V1+V2+V3). Mais aussi scinder un groupement de catégories (exemple Double Hommes V1+V2 Série 1/Double Hommes V1+V2 Série 2)

Article 6 : Forfaits

Tout forfait après la date d'envoi des premières convocations devra être justifié sur place auprès du JA, auprès de l'organisateur ou via votre compte licencié ffbad dans les 5 jours suivants la compétition (sur <https://www.myffbad.fr> dans "MON COMPTE" en dessous de votre nom une fois connecté, rubrique Mes justificatifs)

Sur place, tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom pourra être déclaré forfait par le juge arbitre passé un délai de 5 minutes. Tout joueur encore en course désireux de quitter la salle ne le pourra qu'avec l'accord du juge-arbitre et devra revenir à l'heure convenue.

Article 7 : Volants

Les volants utilisés sont à la charge des joueurs à part égale. En cas de litige, les volants utilisés seront les volants officiels : SPIN GOLD vendus dans la salle. Les volants seront fournis par la Ligue à partir des 1/2 finales

Article 8 : Match en préparation, temps de prise de contact et de repos

A l'annonce d'un match '*en préparation* ', les adversaires doivent se présenter à la Table de marque / au point de rassemblement pour attendre qu'un terrain se libère.

Dès l'arrivée sur le terrain, les joueurs devront tester les volants et auront 3 minutes de prise de contact avec le terrain, test compris.

Le temps de repos auquel un joueur a droit entre deux matches est au minimum de 20 minutes. Ce temps de repos s'étend entre la fin du match précédent (dernier échange) et le début effectif du second (premier échange). Ce temps peut être réduit avec l'accord des joueurs concernés pour le bon déroulement de la compétition.

Il est rappelé que les arrêts de jeu sont au maximum de 60 secondes quand le premier joueur atteint 8 points et de 120 secondes entre les sets. A la fin de leur match, les adversaires donneront le résultat à la table de marque : (tablettes, ardoises, feuilles de scores)

Article 9 : La salle

Gymnase Mouchard : Les volants touchant les éléments difficilement perceptibles (filins, etc.) seront considérés à remettre au service comme en jeu.

Les volants touchant les structures fixées au plafond seront considérés faute en jeu et à remettre une fois au service. Les volants touchant les structures fixées au mur seront considérés faute tout le temps.

L'accès à l'aire de jeu est exclusivement réservé aux joueurs appelés à y jouer et à leurs conseillers, aux Officiels Techniques et aux membres du Comité d'Organisation.

Article 10 : Les tableaux

Les tableaux de Mixte auront lieu le Samedi en intégralité.

Les tableaux de Doubles auront lieu le Dimanche en intégralité.

Les tableaux de Simple auront lieu le Samedi et le Dimanche.

Les phases qualificatives du Simple (quart de finale inclus) auront lieu le Samedi.

Les phases finales du Simple auront lieu le Dimanche.

A noter que la règle du +1000 ne s'applique pas pour un championnat.

Les phases préliminaires se dérouleront par poules avec 2 sortants.

L'organisation se réserve toutefois le droit de toute modification du format des Séries pour le bon déroulement de la compétition.

Le comité d'organisation, en accord avec le juge-arbitre, se réserve le droit de modifier les poules (et/ou) les tableaux de sortie de poule si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 11 : Arbitrage

Le mode d'arbitrage du tournoi sera en auto-arbitrage et par officiels. En cas de désaccord un arbitre ou un scoreur pourra être désigné par le JA dans la mesure du possible.

Article 12 : Conseillers

Le coaching permanent est admis, 2 conseillers sont autorisés par demi-terrain, ceux-ci ne doivent pas parler lorsque le volant est en jeu, ni utiliser de matériel électronique ni avoir de nourriture durant tout le match. Seule une bouteille d'eau fermée leur est autorisée. Une tenue correcte (jogging / chaussures fermées) est requise pour les conseillers (code de conduite des conseillers).

Article 13 : Matériel

Les joueurs doivent se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants et tous les accessoires nécessaires à leur match (raquettes, bouteilles, serviettes). Ils peuvent quitter le terrain lors des arrêts de jeu mais doivent être revenus avant la fin de ceux-ci.

Article 14 : Échéancier

L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation annoncée sur le programme du tournoi. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi.

Un match pourra être avancé de 60 minutes au maximum par rapport à son heure théorique notée sur l'échéancier.

Article 15 : Récompenses

Les demi-finalistes, finalistes et vainqueurs de chaque tableau seront récompensés à l'issue de la compétition lors d'une remise des récompenses.

Article 16 : Tenues

Il est précisé que la tenue des joueurs est libre, dans la mesure des limites fixées par la fédération. Seul le JA décide de la correction ou non des tenues.

Article 17 : Dopage

Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites devra la signaler à son arrivée au JA et justifier de leur usage par un certificat médical. Tout joueur désigné devra se plier à un éventuel contrôle anti-dopage.

Article 18 : Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre incident.

Article 19 : Engagement

L'inscription à la compétition vaut acceptation du présent règlement.

Bons matchs à toutes et tous !



BADMINTON
BOURGOGNE —
FRANCHE COMTE